

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 401

Artikel: Correspondance

Autor: Y.R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vernements et ceux des organisations privées dans leur lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les pays d'Orient,

L'Alliance suggère à la Commission consultative contre la traite des femmes et des enfants de la S. d. N. d'étudier la possibilité d'instituer dans un endroit central en Orient un poste d'agent de liaison expert dans les questions de traite. Ce poste établirait une liaison entre la Commission consultative de la Société des Nations, les autorités centrales de chaque pays et les organisations privées. Il serait désirable que ce poste soit rempli par une femme.

IV. L'Alliance ayant trouvé la confirmation de son point de vue dans le jugement porté par la Commission d'enquête sur l'utilité de la collaboration des femmes fonctionnaires, engage ses Sociétés affiliées à travailler auprès de leurs gouvernements respectifs pour que des femmes qualifiées soient appelées officiellement à remplir des postes dans lesquels elles puissent lutter efficacement contre la traite des femmes et des enfants. Elle engage tout spécialement celles de ses Sociétés affiliées des pays où n'existe pas encore de police féminine à travailler à la création et au développement de cette institution.

V. Profondément émue de la fréquence des cas de traite de mineurs des deux sexes signalés dans le rapport, ainsi que des coutumes de semi-esclavage, qu'il a relevés comme étant de vigueur dans certaines régions.

Félicitant chaudement les Associations féminines d'Orient du rôle important joué par elle dans la lutte contre la traite, tel que le signale le rapport de la Commission d'enquête,

L'Alliance leur recommande d'encourager toujours davantage des femmes compétentes à étudier ces questions, et les engage à continuer les efforts nécessaires pour élever le niveau intellectuel et moral de la jeunesse des deux sexes et pour développer ses aptitudes et ses possibilités de travail, estimant que là est un des meilleurs moyens de l'amener à se protéger elle-même.

Paix

Les membres de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes et les auditeurs réunis à Marseille le 23 mars 1933, émettent le vœu:

1°) Que la Conférence du Désarmement, dans l'esprit des Pactes déjà signés, et tenant compte du légitime désir des peuples d'établir entre eux l'égalité,

a) Preuve les mesures d'assistance et de désarmement qui supprimeraient toute raison de réarmer,

b) Supprime la fabrication privée des armes et institue le contrôle international du trafic des armes,

c) Aboutisse à la suppression de l'aviation militaire et à l'adoption de mesures internationales effectives contre la militarisation de l'aviation civile, mesures sans lesquelles les bombardements aériens et la guerre chimique, même s'ils étaient prohibés en principe (ce qui donnerait aux populations une fausse impression de sécurité), n'en resteraient pas moins possibles.

2°) Que la Conférence économique internationale qui va se réunir marque un progrès dans l'organisation économique du monde, condition primordiale de la paix internationale.

L'inspection des fabriques en Suisse

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant, comme complément à l'article publié dans un précédent numéro sur les inspectrices de fabriques, un résumé des réponses faites par l'Office des professions féminines de Zurich à un questionnaire du Conseil international des Femmes, concernant la situation des inspectrices de fabriques en Suisse:

... L'inspecteur fédéral des fabriques dépend du Département d'économie politique, section de l'industrie, du commerce et des métiers. Lorsqu'un poste est vacant à cet inspecteur, il est annoncé dans la Feuille fédérale (publication officielle (Réd.)) Les dispositions suivantes de l'art. 2 de la loi du 30 juin 1927 concernant les contrats de travail des fonctionnaires fédéraux servent de base à l'admission à ces fonctions: «Peuvent devenir fonctionnaires fédéraux tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, qui jouissent d'une bonne réputation.» On sait cependant qu'à son mariage, une fonctionnaire fédérale doit démissionner.

Pour les postes d'inspecteur et de premier adjoint il faut avoir fait des études universitaires complètes, avoir de la pratique en ce qui concerne les fabriques et de bonnes connaissances d'hygiène, et il faut en outre posséder, en plus de sa langue maternelle, une et même les deux autres langues nationales. Pour les postes de deuxième adjoint, les études universitaires ne sont

pas nécessaires. Tout le personnel de l'inspecteur des fabriques fait partie de la caisse fédérale des retraites; il a de ce fait droit à une pension, les hommes après 50 ans, les femmes après 35 ans de service.

Les inspecteurs fédéraux et leurs adjoints ne s'occupent que des industries soumises à la loi fédérale des fabriques. Le dernier recensement fait dans ce domaine date de 1929, et donne les chiffres suivants:

Ouvriers et employés (sans compter les propriétaires et les directeurs):

| | hommes | femmes |
|-----------------------------|---------|---------|
| adultes au-dessus de 18 ans | 239.022 | 123.188 |
| adolescents de 14 à 18 ans | 23.000 | 23.873 |
| Total: | 262.022 | 147.061 |

Comme on le voit, le nombre des ouvrières employées dans ces fabriques est important et il semblerait tout indiqué d'avoir également des femmes dans cet inspecteur. Malheureusement il n'existe pas en Suisse d'inspectrices fédérales des fabriques, mais une seule adjointe dans le 4^{me} arrondissement, soit à Saint-Gall, comme il l'a été dit dans un précédent numéro.

Les petites industries et les métiers non soumis à la loi fédérale des fabriques ne sont que fort peu contrôlés. Quelques cantons (Zurich, Berne, Lucerne et Bâle-Ville, et Genève temporairement (Réd.)) ont cependant créé un service d'inspection chargé de veiller à l'application des lois de protection des ouvrières. Dans tous ces cantons, ce sont des femmes qui sont inspectrices. Par contre, il n'y a pas de contrôle en ce qui concerne les ouvriers, et pourtant le nombre des hommes et des femmes employés dans ces petites industries est important. D'après la statistique de 1929, il comporte 372.061 hommes et 155.243 femmes. H. Z.

Correspondance

La simplification du travail ménager

Genève, le 26 mars 1933.

Mademoiselle,

Je trouve dans le *Mouvement Féministe* du 25 mars, la question suivante, reproduite du dernier numéro du *Coopérateur*. «Pourquoi les ménagères persistent-elles à laver la vaisselle debout? à repasser debout?» La personne qui a rédigé cet article a-t-elle elle-même fait des journées de repassage ou relavé la vaisselle du ménage de 6 à 7 personnes, assise sur un tabouret tournant? Ma bonne à tout faire, ma femme de ménage, moi-même, qui toutes avons souvent passé nos journées à ces deux occupations si reconnaissantes d'apprendre comment on relave assis devant un évier et repasse assis entre une planche à repasser, une corbeille pleine de linge et une table pour poser celui-ci, sans se déplacer de son tabouret toutes les 3 ou 4 minutes.

Cet arrangement, quoique bien intentionné, ne me paraît pas pratique à conseiller.

Jeanne MERCIER-GOLAY.

N. D. L. R. — Ce texte a été, non pas reproduit d'un autre journal, mais directement d'après le *Bulletin de presse* du Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale. Cette suggestion ne porte évidemment pas sur l'organisation actuelle d'un système ménager défectueux, mais bien sur la nécessité de modifier tout le mobilier et l'aménagement des cuisines modernes, de façon à alléger le travail des ménagères, selon les exemples caractéristiques donnés déjà par des Expositions telles la Saffa.

Employées de maison

Madame la Rédactrice,

J'ai suivi avec attention l'étude faite dans votre journal sur les employées à domicile. Les constatations de M^{lle} Zwahlen sont parfaitement justes, mais c'est surtout dans le canton (Fribourg) où je suis moi-même employée de maison qu'il faudrait faire un effort. C'est fantastique de quelle façon est traité le personnel. Je connais une jeune fille de 21 ans, travailleuse, en service dans une ferme, qui, dans la saison, doit commencer à cueillir les fruits à 4 ou 5 heures du matin, s'occuper d'un grand potager, aider à la fabrication de 5 poses d'herbe, faire la cuisine, le ménage, beaucoup de raccommodages et de couture, qui est toujours au travail jusque vers onze heures ou même minuit, et reçoit 35 fr. par mois, sans un seul jour de vacances depuis six ans; elle a tout juste ses après-midi de dimanche.

Agréez, etc. Y. R.

Le „Fonds du Centenaire“

Ce Fonds, ainsi dénommé par aimable plaisanterie, et créé, on s'en souvient, à l'occasion des vingt ans de notre journal pour mettre à la disposition de sa Rédactrice une somme destinée à faciliter d'une façon quelconque son travail, vient de s'enrichir de façon bien touchante: les cinq groupes suffragistes, auxquels notre Rédactrice

avait promis en février des conférences que son grand deuil subit l'a empêchée de donner, ont tenu à lui manifester leur sympathie par un versement à ce Fonds en souvenir de la disparue qui fut une des fondatrices du *Mouvement*. Toute notre reconnaissance émue va à ce geste de compréhension et délicate solidarité.

LA RÉDACTION.

L'avoir du «Fonds du Centenaire» est donc actuellement le suivant:

En caisse au 31 décembre 1932. . . . Fr. 144.—
Don de cinq groupes suffragistes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bière, Neuveville et Colombier) en souvenir de M^{me} Gourd » 50.—

Total à ce jour: Fr. 194.—



Réunion du Comité Central.

Le Comité Central a tenu, le 26 mars, à Berne, sa séance de printemps, sous la présidence de M^{me} Leuch. Il a d'abord entendu un rapport de sa présidente sur ses voyages de propagande en Valais et en Suisse orientale, et a enregistré la nouvelle de la création d'une Section à Arosa.

La Commission spéciale qui, depuis 1926, a travaillé en commun avec l'Alliance de Sociétés féminines suisses pour les allocations familiales, a adhéré en automne 1932 à la grande Association suisse pour la protection de la famille, et peut par conséquent être dissoute en tant que Commission spéciale. De même, la Commission spéciale pour l'étude de la législation protectrice du travail de la femme a mené à bien, après un concours de l'Office suisse pour les professions féminines, une enquête détaillée sur les effets de cette législation sur le travail féminin, et présentera son rapport définitif à l'Assemblée générale annuelle de 1933. Le programme de cette Assemblée générale, qui aura lieu à Bâle les 27 et 28 mai, comprendra encore une conférence sur les difficultés actuelles de compréhension internationale, et traitera des problèmes économiques et féministes qui se posent tout spécialement maintenant. Le cours de vacances suffragiste de cette année a été fixé à Lugano, du 9 au 15 octobre.

Les déléguées de l'A.S.S.F. à la Conférence de Marseille de l'Alliance Internationale ont encore présenté des rapports sur ces journées si intéressantes, et ont pu apporter avec satisfaction la nouvelle que la situation de l'Alliance Internationale est maintenant assurée financièrement, grâce aux engagements des diverses Sociétés nationales, et que cette grande organisation pourra ainsi réaliser pour la prochaine période le programme d'activité qui a été établi. A. L.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peitz, avril 1933.

Mesdames et chères alliées,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée dans l'Alliance de deux nouvelles sociétés: la *Frauenzentrale* d'Appenzell Rhodes-Extérieures, et la *Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté*.

Notre prochaine Assemblée générale aura lieu, en octobre, à Lucerne; le Comité n'ayant pas reçu d'invitation a choisi cette ville qui lui a paru centrale et qui offre les conditions matérielles indispensables. La date exacte de l'Assemblée vous sera communiquée ultérieurement. Veuillez nous envoyer avant le 1^{er} juin, vos postulates et propositions pour l'ordre du jour.

Nous remarquons dans le Rapport 1931-32 l'erreur de nom suivante: dans la liste des sociétés, au No 183, il faut lire: *Union amicale des Ecoles enfantines de Genève* (et non institutrices primaires).

Votre Comité a contresigné, en commun avec l'Association des Femmes catholiques et la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, un appel en faveur des brodeuses à la machine à main du canton de St-Gall. L'Association centrale de ces brodeuses entreprend actuellement une action de vente de ces articles. Le chômage qui sévit dans cette industrie depuis plus de dix ans a créé une situation si précaire que nous ne pouvons refuser notre appui à une population si profondément éprouvée. Les deux tiers environ des personnes occupées par la broderie à la machine à main sont des femmes. Il s'agit le plus souvent d'un travail exécuté en famille. Si, dans le courant de l'année, vous recevez la visite d'un voyageur ou d'une voyageuse munis de la lettre de recommandation contresignée par nous, nous vous prions de lui faire des achats.

Nous vous recommandons également la vente à domicile organisée par l'Œuvre de secours pour les chômeuses du canton d'Appenzell, dont vous trouverez la carte ci-jointe.

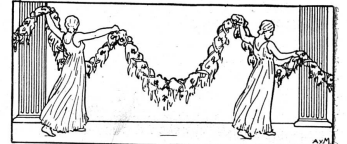
Nous avons eu la satisfaction de voir accepter à l'unanimité par le Comité suisse de la Fête nationale la demande, partie de notre Centrale, et signée par plusieurs associations féminines et mixtes, d'attribuer la collecte de 1934 à l'amélioration de l'enseignement ménager et à la formation professionnelle du service domestique.

Enfin, nous vous recommandons comme séjour de repos et de vacances, l'Hôtel Seehof de Hiltterfingen, dont nous sommes sociétaires et qui est une entreprise féminine.

En attendant vos propositions, nous vous adressons, Mesdames et chères Alliées l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité:

La Présidente: La Secrétaire:
A. DE MONTET F. MARTIN



A travers les Sociétés

Union des Femmes de Lausanne.

A Lausanne, le 27 mars, est décédée, dans sa 85^{me} année, M^{me} Alice Serclan-Terrisse, qui fonda en 1898 et dirigea pendant de longues années les cours de l'Union des Femmes, les premiers de ce genre à Lausanne, qui ont rendu de grands services à de nombreuses jeunes filles. C'était une personnalité bien connue dans les milieux féminins, très vivante, restée extraordinairement jeune de corps et d'esprit. S. B.

Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme.

Cette Association dont le siège est à Genève a eu en 1932 d'intéressantes activités: conférences de M^{me} le docteur Eugène Robert, sur l'alcoolisme mondain, concours d'antialcoolisme dans les écoles, utile là surtout où l'instituteur est convaincu de son opportunité, publication d'un calendrier avec sentences, et du *Bulletin mensuel* organe de la Ligue. Cette Ligue féminine est affiliée à la Fédération antialcoolique genevoise, qui a dirigé la campagne du moût et du cidre doux sur le territoire genevois et même en Savoie. Quelques séances de propagande pratique ont intéressé le public bien que la fréquentation ne soit plus celle des débuts. J. V.

A La Chaux-de-Fonds.

Causerie pleine de charme donnée à l'Amphithéâtre par M^{me} Ketty von Allmen (Saint-Miery) sur ce sujet: *Comment raconter des histoires à nos enfants?* La conférencière, auteur de plusieurs livres pour les petits, a su rajouter un thème vieux comme le monde par des conseils judicieux et des détails exquis.

Au Lyceum, M^{me} le Dr. Huguénin (Berne) a donné une conférence captivante suivie de discussion sur la jeunesse moderne. Notons ce trait: A une auditrice qui se plaignait du manque de respect pour les parents, la conférencière rétorqua: «Sommes-nous si respectables que cela?...» J. V.

Leçons d'anglais

données à débutants et personnes avancées, par

M^{me} L. RAVIOLA
(University of LonJon Proficiency Certificats)

S'adr.: 65, rue de Lyon, Genève
Téléphone 22.979

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

GENÈVE. Subventionnée par la Confédération

Des auditrices sont admises à tous les cours

Semestre d'été: 19 avril au 5 juillet 1933

Culture féminine générale. - Préparation aux carrières

d'activité sociale, de protection de l'enfance, direction

d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, libraires-

secrétaires, Laborantines. - Le Foyer de l'Ecole reçoit

des étudiantes de l'Ecole comme pensionnaires. -

Programme 50 c. et renseignements par le Secrétariat

de l'Ecole, rue Charles Bonnet, 6.

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro



à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22. Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14. Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE